# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## insecticides

Question écrite n° 116156

### Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les inquiétudes des apiculteurs concernant la mise sur le marché du pesticide « Cruiser OSR » pour les grandes cultures de colza. Cet insecticide systématique est composé de trois substances actives, le thiaméthoxam, le fluidioxonil et le métalaxyl-M, d'une extrême toxicité pour les abeilles. Selon des apiculteurs, les abeilles seront particulièrement affaiblies car ces substances compromettant la saison apicole, la pollinisation sera empêchée. Ils s'inquiètent de l'usage d'un tel pesticide qu'ils estiment dangereux pour le cheptel apicole français, pour la biodiversité et paradoxalement inverse aux intérêts de la production agricole française. Plusieurs états producteurs de miel, membres de l'Union européenne, ont d'ores et déjà retiré du marché les produits à base de thiaméthoxam et en dernier lieu la Slovénie en avril 2011. Les apiculteurs souhaiteraient l'abrogation dans les plus brefs délais de cette autorisation de mise sur le marché du « Cruiser OSR », avant que n'aient lieu les opérations d'enrobages des semences puis les semis du mois d'août. Il souhaite savoir quelles orientations compte prendre le Gouvernement pour répondre à leurs inquiétudes.

### Texte de la réponse

L'autorisation de mise en marché du Cruiser OSR a été délivrée le 3 juin 2011 à l'issue d'un processus d'évaluation scientifique approfondi, qui s'est traduit, le 15 octobre 2010, par un avis favorable de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), concluant à l'absence de risque particulier pour l'environnement. Cette préparation, destinée à l'enrobage des semences de colza, est composée de trois substances actives, le thiamethoxam, le métalaxyl-M et le fludioxonil, dont l'évaluation a également été réalisée au niveau européen au titre de la santé publique et de l'environnement. Elle avait conduit à l'inscription de ces molécules, respectivement depuis 2007, 2002 et 2008, sur la liste des substances utilisables pour la préparation de produits phytosanitaires sur le marché européen. Le Cruiser OSR est d'ailleurs déjà largement utilisé en Europe, notamment en Allemagne mais également en Pologne, en Hongrie, en République Tchèque, au Danemark, au Royaume-Uni et en Irlande, où il assure déjà, sur plus 2 800 000 ha, la protection des cultures contre les attaques des insectes nuisibles et les maladies fongiques auxquelles le colza est sensible. Aucun incident dans les colonies d'abeilles, en lien avec son application, n'a à ce jour été rapporté. Pour répondre aux inquiétudes néanmoins exprimées par les apiculteurs, le ministère chargé de l'agriculture a exigé que l'usage des produits de traitement de semences fasse l'objet d'une surveillance particulière, non seulement pour répertorier et analyser tous les incidents qui pourraient être déclarés mais également en renforçant les conditions de sécurité qui accompagnent leur utilisation. Dans la stratégie globale de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture, il convient par ailleurs de noter que ce traitement présente l'avantage de supprimer un à deux traitements insecticides foliaires de plein champ. Il permet ainsi de réduire d'un facteur 5 les quantités de phytosanitaires utilisés à l'automne pour ces cultures. Au vu de la réglementation en vigueur, du résultat des évaluations scientifiques conduites et des garanties entourant le recours à cette préparation, aucun élément ne fait obstacle à son autorisation sur le marché français. S'il s'avérait que les conditions qui ont donné lieu à cette autorisation n'étaient plus réunies, celle-ci serait bien sûr

immédiatement retirée. Les services du ministère en charge de l'agriculture seront à cet égard d'une particulière vigilance.

## Données clés

**Auteur :** M. Jacques Le Nay
**Circonscription :** Morbihan (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 116156
**Rubrique :** Produits dangereux
**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 2 août 2011, page 8264
**Réponse publiée le :** 27 septembre 2011, page 10288